

Politique de Reconnaissance des donateurs

Mise à jour et adoptée le 2 avril 2024

Table des matières page

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES DONATEURS	3
MISSION	3
PRÉAMBULE	3
L'EXPRESSION DE LA RECONNAISSANCE	4
RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES PERSONNELLES	4
MOYENS DE RECONNAISSANCE	5
COURRIELS	5
APPELS TELEPHONIQUES	5
LETTRES DE REMERCIEMENT ET CARTES DE SOUHAITS	5
TABLEAU DE RECONNAISSANCE	5
PLAQUE DE RECONNAISSANCE	6
VIDEOS TEMOIGNAGES	6
ÉVÈNEMENTS RECONNAISSANCE	6
OFFRE TOPONYMIQUE	6
TABLEAU DES MOYENS DE RECONNAISSANCE	7

Fondation Collège de Montréal

Note : L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.

Mission

La Fondation Collège de Montréal, issue d'une vision mettant en valeur l'éducation et le savoir humaniste, a pour but de recueillir des fonds afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes gens d'avoir accès à une éducation de grande qualité, gage d'un bon départ dans la vie. C'est ainsi que sa mission est d'égaliser les chances en offrant des bourses aux élèves démunis et à investir dans des programmes structurants du Collège de Montréal.

Préambule

La politique de reconnaissance de la Fondation a pour but de :

- manifester sa gratitude d'une manière personnalisée envers les donateurs ;
- rendre hommage de manière équitable aux donateurs nouveaux et réguliers de même que motiver l'ensemble des donateurs à augmenter leurs dons ;
- inciter par l'exemple d'autres personnes à rejoindre les rangs des donateurs ;
- inciter les élèves et leurs parents à connaître la Fondation, ses activités et ses réalisations ; et
- promouvoir un volet toponymique qui correspond aux meilleures pratiques philanthropiques contribuant à la notoriété du Collège de Montréal.

Tout don, sans égard au montant, fait l'objet d'un remerciement auprès du donateur de la part de la Fondation.

Le moyen utilisé pour remercier le donateur est déterminé par le montant du don. Une autre forme de reconnaissance peut être considérée si la place occupée par le donateur dans l'univers du Collège de Montréal mérite une attention particulière : son implication passée ou présente dans la Fondation, les Anciens et Anciennes ou le Collège, ses dons cumulatifs, ses intentions de dons, etc.

Pour les fins de reconnaissance seulement, un don planifié (ex.: assurance-vie irrévocable en faveur de la Fondation) de même qu'un engagement ferme et irrévocable de la part d'un donateur pourront être considérés comme un don, et la reconnaissance en lien avec ce don planifié est définie dans le tableau en annexe. En accord avec les lois en vigueur, aucun reçu à des fins fiscales ne peut être émis avant la perception du don par la Fondation.

Toutes les activités et démarches de reconnaissance sont effectuées en considérant les lois en vigueur quant au respect de la vie privée, des données et détails de la vie personnelle des donateurs, des récipiendaires de bourses et de prix accordés par la Fondation.

En conformité avec les lois en vigueur, les renseignements personnels des donateurs sont protégés. Les bases de données relatives aux donateurs sont aussi disponibles à la direction générale et aux membres du conseil d'administration de la Fondation, uniquement dans l'exercice de leurs fonctions.

La Fondation n'échange, ni ne loue, ni ne vend ses listes de donateurs actuels ou potentiels.

En vertu des lois en vigueur, les donateurs doivent donner leur accord avant que leur nom soit diffusé publiquement. Le droit à l'anonymat doit être respecté lorsque requis.

À moins que le donateur ne réclame l'anonymat, les moyens utilisés pour remercier un donateur sont établis au tableau en annexe et principalement basés sur la valeur du don annuel effectué ou des dons cumulatifs reçus (selon les paramètres indiqués dans le tableau) de ce donateur. Parmi les éléments utilisés, on retrouve : courriel, lettre, appel téléphonique, mention sur le tableau de reconnaissance, plaque ou objet de reconnaissance, article dans une publication, offre toponymique, invitation aux événements de reconnaissance et à l'assemblée générale annuelle. Une vidéo témoignage intégrée au site web de la Fondation et une communication officielle de la Fondation et du Collège peuvent être produites.

Courriels

Tout don reçu par voie électronique fait l'objet d'un remerciement automatique par le même canal.

Appels téléphoniques

Selon les critères indiqués dans le tableau en annexe, la direction ou un autre membre du personnel contacte chaque donateur par téléphone ou par courriel pour le remercier du don reçu dans les deux semaines suivant la réception du don.

Pour certains dons d'une valeur établie dans le tableau en annexe, le président ou un autre membre du Conseil d'administration fait également un appel personnalisé.

Lettres de remerciement et cartes de souhaits

Selon les critères indiqués dans le tableau en annexe et selon le montant du don, les lettres de remerciement sont soit génériques, soit personnalisées et signées par une ou des personnes en particulier et elles accompagnent le reçu pour fins d'impôts.

Des cartes de souhaits des Fêtes sont aussi envoyées selon les critères du tableau en annexe et le jugement de la Direction.

Tableau de reconnaissance

La Fondation propose des catégories de dons pour le tableau de reconnaissance visible dans le Collège, en lien avec les catégories du tableau en annexe. Un donateur est donc reconnu dans une catégorie et le montant exact de son don n'est pas précisé.

Le nom du donateur est inscrit en caractère gras lorsque celui-ci a donné sans interruption pendant trois ans.

Le tableau de reconnaissance annuel de dons est également diffusé sur le site web de la Fondation et dans le rapport annuel si existant.

Objet de reconnaissance

Selon les critères indiqués dans le tableau en annexe, un objet générique à l'effigie de la Fondation, ou un objet personnalisé pourra être remis au donateur afin de reconnaître un don unique d'un montant déterminé, un don cumulé ou un don spécifique pour un projet spécial.

Vidéos témoignages

Une vidéo peut être produite et diffusée lors d'un événement de reconnaissance, sur le site web de la Fondation et/ou à travers les différentes infolettres pour reconnaître sa contribution ou à titre de témoignage.

Évènements reconnaissance

Les membres de la Fondation, incluant les membres du Conseil d'administration, participent une ou deux fois l'an à une campagne, ou à un évènement de remerciement et de reconnaissance.

L'évènement Reconnaissance a pour but de réunir les donateurs lors d'une occasion d'une formule cocktail par exemple, de façon à les fidéliser et à leur faire mieux connaître les réalisations de la Fondation.

L'évènement peut aussi servir à rendre hommage à certains donateurs en particulier. Les donateurs ayant contribué un montant de 250 \$ ou plus (voir tableau) sont invités aux évènements de reconnaissance. Une flexibilité quant aux invitations est permise selon le bon jugement de la Direction.

Offre toponymique

Pour souligner une contribution de 10 000 \$ et plus (voir tableau), un espace à l'intérieur du Collège ou sur son site extérieur peut porter le nom d'un donateur, aux bons soins judicieux des conseils d'administration de la Fondation et du Collège, et selon la disponibilité d'espaces.

Approuvés au préalable par le Collège, ces lieux sont identifiés à l'aide de plaques, monuments, tableaux ou autres moyens pour rendre hommage aux donateurs ainsi qu'à leur contribution à l'évolution du Collège. Ces marques publiques de reconnaissance sont proportionnelles aux dons et aux contributions reçues de manière équitable; elles se réfèrent aux critères du tableau en annexe ou à un tableau spécifique associé à une campagne visant un projet particulier. Seuls les noms d'individus ou de conventum peuvent être affichés.

Tableau de reconnaissance des donateurs (dons annuels)

Mise à jour : 2024-04-02

Description / Don	0 à 99 \$	100 à 249 \$	250 à 499 \$	500 à 999 \$	1 000 à 2 499 \$	2 500 à 4 999 \$	5 000 à 9 999 \$	10 000 à 19 999 \$	20 000 \$ et plus	Dons planifiés**	Dons spéciaux***
-------------------	-----------	--------------	--------------	--------------	------------------	------------------	------------------	--------------------	-------------------	------------------	------------------

Nombre de donateurs 2023

Catégorie	Amis		Compagnons		Leaders		Ambassadeurs		Bienfaiteurs		Bâtisseurs		Visionnaires	
Lettre générique	✓	✓												
Mention au tableau des donateurs + site web			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lettre personnalisée de la direction générale			✓	✓										
Invitation à la soirée reconnaissance			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lettre personnalisée du Président + DG					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Appel de la DG (incluant nouveaux 100\$ et +)					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Remise d'un objet à l'effigie de la FCDM*					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Remise d'un objet personnalisé*						✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Article dans l'infolettre*						✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Appel du Président (ou c.a.)							✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Reconnaissance lors d'un événement*							✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Carte de Noël			✓											
Carte de Noël personnalisée				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Toponymie (selon la disponibilité et le CDM)								✓	✓					✓

* Si le donateur le désire / non-récurrent

** Assurance-vie, legs testamentaires...

*** Incluant les dons récurrents (cumul de 5 000 \$ et plus sur une période de 10 ans), les donateurs fidèles...